

INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LES CLASSES DE SECONDE

- ❖ Il est **impératif** de nous indiquer un mail **valide** avec lequel nous pourrions vous joindre afin de permettre les échanges.
- ❖ Durant l'année scolaire **les changements** d'adresse, de numéro de téléphone, de mail devront se faire par le biais des Télé-services dont les codes vous ont été donnés par votre collègue ou à défaut, **devront nous être signalés immédiatement** au secrétariat.
- ❖ La date de rentrée scolaire 2026 pour les Secondes est le **mardi 1^{er} septembre 2026 de 9 h à 12 h** (internes 8 h 30).

CARTE PASS'Région jeunes

Il faut la commander sur le site de la région : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregionjeunes>
Cette carte est **indispensable** pour l'accès au lycée, les manuels scolaires, la cantine et le garage à vélos.

LIVRES, FOURNITURES ET EQUIPEMENTS

Livres : la région Auvergne-Rhône-Alpes fournit les livres scolaires (à l'exception des enseignements optionnels), qui seront distribués en début d'année.

Fournitures : il n'y a pas de liste type de fournitures. Les enseignants communiqueront à leurs élèves les besoins spécifiques à la rentrée (classeurs, etc...).

Equipements : Tenue de sport en E.P.S. - Blouse blanche (obligatoire) en coton en physique-chimie et SVT.

Calculatrice : Une calculatrice graphique est exigée au lycée et les élèves devront être en sa possession dès la rentrée. Toute calculatrice de ce type peut convenir, à condition que l'élève dispose de son mode d'emploi, principalement pour les machines de marques autres que TI. Si un achat est nécessaire, l'équipe de mathématiques recommande la **TI-83 Premium CE - Edition PYTHON**, qui couvrira toutes les années de lycée et même au-delà.

Elève à besoin éducatif particulier

Contactez l'infirmière du lycée dès la rentrée.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Les transports relèvent de la responsabilité du SYTRAL. Vous pouvez vous abonner directement sur le site des TCL www.tcl.fr.

ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP : les demandes sont téléchargeables sur le site internet du Département du Rhône et sur celui de la Métropole de Lyon aux adresses suivantes :

[www.rhone.fr/deplacements/transports/transport des eleves et etudiants handicapes solarises](http://www.rhone.fr/deplacements/transports/transport_des_eleves_et_etudiants_handicapes_scolarises)

www.grandlyon.com/services/transport-des-eleves-et-etudiants-handicapes

PARKING DES VEHICULES 2 ROUES

a) **Les véhicules à moteur** : les 2 roues motorisés sont interdits dans l'allée piétonne d'accès à l'entrée du lycée. La sécurité exige qu'ils soient garés dans le parking fermé prévu à cet effet devant le lycée vers les portails de livraison. Votre enfant aura à remplir en début d'année une demande de stationnement afin d'ouvrir ses droits sur son PASS REGION.

b) **Les vélos** : seuls les vélos sont autorisés à utiliser le garage accessible par l'allée piétonne et situé vers la conciergerie du lycée.

SERVICE SOCIAL

En cas de **difficultés financières**, les familles peuvent solliciter une aide sur les fonds sociaux lycéens pour tout frais lié à la scolarité (cantine, transport et fournitures) en vous adressant à l'intendance.

En cas **d'autres difficultés**, vous pouvez solliciter l'aide de l'assistante sociale.

LECTURES D'ÉTÉ (OBLIGATOIRES)

La liste des lectures d'été sera disponible sur le site du Lycée, dans « Infos scolarité ».